



SÉNAT | SENATE
CANADA

LES PIPELINES POUR LE PÉTROLE :

PROTÉGER NOTRE
ÉCONOMIE,
RESPECTER NOTRE
ENVIRONNEMENT

Rapport provisoire du Comité sénatorial permanent
des transports et des communications

L'honorable Dennis Dawson, Président

L'honorable Michael L. MacDonald, Vice-président

Décembre 2016

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : trcm@sen.parl.gc.ca

par téléphone sans frais : 1 800 267-7362

*par la poste : Comité sénatorial permanent des transports et communications, Sénat, Ottawa
(Ontario), Canada K1A 0A4*

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.senate-senat.ca/trcm.asp

Le Sénat du Canada est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA), suivez le comité à l'aide du mot-clé
diésé #TRCM

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES	I
MEMBRES	II
ORDRE DE RENVOI.....	III
PRÉFACE.....	V
GRANDES LIGNES DU RAPPORT.....	1
RECOMMANDATIONS.....	4
INTRODUCTION	6
PARTIE 1 : L'IMPORTANCE DES PIPELINES ET DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE POUR LE CANADA.....	8
PARTIE 2 : L'ADHÉSION SOCIALE, L'INTÉRÊT PUBLIC ET LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS DANS LES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES.....	10
A. « L'ADHÉSION SOCIALE » : UNE NOTION FLOUE, MAIS DE PLUS EN PLUS UTILISÉE.....	10
B. CONFIANCE DES INVESTISSEURS DANS LES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES.....	10
PARTIE 3 : UNE STRATÉGIE DE TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT	12
A. UN RÔLE DE PREMIER PLAN	12
B. LE PARTAGE DES RETOMBÉES DES PIPELINES AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES	12
C. LA MODERNISATION DES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES	14
D. PROJET DE PROLONGEMENT DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST	16
E. COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE	16
F. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DU PUBLIC	17
G. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	17
H. TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT PAR PÉTROLIER.....	18
CONCLUSION	19
TÉMOINS.....	VI

MEMBRES



L'honorable sénateur Dennis Dawson, président



L'honorable sénateur Michael MacDonald, vice-président



L'honorable sénateur Doug Black



L'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu



L'honorable sénateur Norman E. Doyle



L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P.



L'honorable sénateur Stephen Greene



L'honorable sénatrice Elaine McCoy



L'honorable sénateur Terry Mercer



L'honorable sénateur Donald Plett



L'honorable sénateur Bob Runciman



L'honorable sénatrice Betty Unger

Membres d'office du Comité :

Les honorables sénateurs Claude Carignan, C.P. (ou Yonah Martin) et Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare)

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Manning, Mitchell, Mockler, Neufeld, Ngo, Poirier, Pratte, Tannas et Smith

Membres du personnel :

Daniel Charbonneau, Barbara Reynolds et Victor Senna, greffiers du Comité
Jed Chong et Nicole Sweeney, analystes du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 9 mars 2016 :

L'honorable sénateur Dawson propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier, pour en faire rapport, l'élaboration d'une stratégie pour faciliter le transport du pétrole brut vers les raffineries de l'Est du Canada et vers les ports situés sur les côtes Atlantique et Pacifique du Canada;

Que le comité étudie aussi comment répartir de manière optimale les risques et les bénéfices dans tout le pays;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 30 juin 2016 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 180 jours après le dépôt de son rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Charles Robert
Greffier du Sénat

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 20 juin 2016 :

L'honorable sénateur MacDonald propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 9 mars 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des transports et des communications relativement à son étude sur l'élaboration d'une stratégie pour faciliter le transport du pétrole brut vers les raffineries de l'Est du Canada et vers les ports situés sur les côtes Atlantique et Pacifique du Canada soit reportée du 30 juin 2016 au 17 novembre 2016.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Charles Robert
Greffier du Sénat

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 1^{er} novembre 2016 :

L'honorable sénateur MacDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Mockler,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le lundi 20 juin 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des transports et des communications relativement à son étude sur l'élaboration d'une stratégie pour faciliter le transport du pétrole brut vers les raffineries de l'Est du Canada et vers les ports situés sur les côtes Atlantique et Pacifique du Canada soit reportée du 17 novembre 2016 au 31 mars 2017.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Charles Robert
Greffier du Sénat

« Le monde que nous avons créé est un produit de notre pensée.
Il ne peut être modifié sans changer notre façon de penser. »

— Albert Einstein

Les oléoducs, comme les autoroutes, les voies ferrées et les lignes de transport d'électricité, font partie de notre quotidien depuis longtemps. Ce sont des moyens d'assurer la qualité et le niveau de vie dont nous bénéficions au Canada aujourd'hui. Les pipelines n'ont pas leur égal quand il s'agit de transporter du pétrole sur de longues distances de façon sûre, fiable et économique. Ils sont extrêmement importants pour la création de richesse au Canada et leur emploi, comme leur développement, est dans l'intérêt public et le plus grand bien de tous les Canadiens.

Au début 2016, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a décidé d'entreprendre une étude en vue de l'élaboration d'une stratégie pour faciliter le transport du pétrole brut vers les raffineries de l'Est du Canada et vers les ports situés sur les côtes atlantique et pacifique du Canada. Depuis le début de ses audiences, en avril, le Comité a entendu 110 témoins représentant un vaste éventail des parties intéressées et, notamment, des dirigeants de l'industrie et du commerce, des Premières nations, des représentants de gouvernement, des universitaires et des groupes environnementalistes. De plus, le Comité s'est rendu tant sur la côte atlantique que sur la côte pacifique y tenir des audiences et y visiter des raffineries et des ports.

Nous souhaiterions, au nom des membres du Comité, exprimer tous nos remerciements et toute notre gratitude au personnel du Comité pour son travail. Nous souhaiterions tout particulièrement remercier Jed Chong et Nicole Sweeney, analystes de la Bibliothèque du Parlement, Daniel Charbonneau, Barbara Reynolds et Victor Senna, greffiers du Comité, ainsi que Lyne Héroux et Lori Meldrum, adjointes administratives.

Étant donné le rôle critique que jouent les pipelines dans le bien-être économique du Canada, nous formulons au gouvernement sept recommandations. Nous croyons que ces recommandations peuvent contribuer à l'élaboration d'une stratégie visant à améliorer la confiance du public et à mettre fin à la paralysie qui empêche la construction de pipelines au Canada.

L'honorable Dennis Dawson
Président

L'honorable Michael L. MacDonald
Vice-président

GRANDES LIGNES DU RAPPORT

Le Canada se classe au troisième rang mondial pour ce qui est des réserves prouvées de pétrole. Or, l'infrastructure énergétique étant insuffisante, le pays dépend des producteurs de pétrole étrangers et doit se contenter de vendre sa production nettement en deçà de sa valeur nationale au marché américain saturé.

Un processus d'approbation désuet et trop peu inclusif a bloqué les tentatives qui aurait fait en sorte que les Canadiens du pays tout entier tirent parti des retombées économiques du secteur pétrolier de l'Ouest.

Le Canada se prive par conséquent de milliards de dollars de recettes et de dizaines de milliers d'emplois, en plus d'importer du pétrole de pays étrangers dont certains affichent un bilan contestable en matière d'environnement et de respect des droits de la personne.

De toute évidence, une stratégie visant à faciliter le transport du pétrole brut vers les côtes atlantique et pacifique du Canada est une nécessité économique.

Le Comité sénatorial des transports et des communications a passé des mois à discuter avec des spécialistes à Ottawa et à effectuer des missions d'étude aux quatre coins du Canada afin d'élaborer une stratégie qui soit efficace, démocratique et responsable sur les plans économique et environnemental.

Le Comité est d'avis qu'élargir l'infrastructure de pipelines du Canada est l'approche optimale. Pour ce faire, il faut mettre en place un régime réglementaire apolitique, plus inclusif et fondé sur des faits.

Les préoccupations environnementales devraient se voir accorder plus de place. Les défenseurs de l'environnement doivent être invités à participer au processus d'approbation afin que les organismes de réglementation puisse prendre de sages décisions lorsqu'il s'agit de savoir où et comment le réseau de pipelines du Canada doit se développer.

Les communautés autochtones doivent également participer plus étroitement au processus d'approbation. Le gouvernement fédéral a, de fait, le devoir constitutionnel de consulter les populations autochtones sur de tels enjeux, mais ce devoir est rempli indépendamment du processus réglementaire.

Nous avons beaucoup à gagner d'une approche plus inclusive et fondée sur les faits.

Le Comité a été informé que l'exploitation des pipelines a ajouté 11,5 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada en 2015 seulement, en plus de maintenir 34 000 emplois à temps plein et de générer 2.9 milliards de dollars en revenus de travail.

Des fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont estimé que l'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de pipeline proposé d'Énergie Est généreraient presque **78 milliards de dollars en PIB supplémentaire**. D'autres témoins ont affirmé que le fait de ne pas construire de pipelines n'aurait aucune incidence sur cette demande mondiale de pétrole et réduirait les recettes en redevances dont l'État a besoin pour fournir les services publics essentiels.

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

Un processus clair et équitable sur l'élargissement nécessaire de l'infrastructure énergétique du Canada aiderait le pays à concrétiser ces opportunités.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La modernisation de l'Office national de l'énergie (ONE) est une première mesure importante qui contribuera à renforcer la confiance du public dans le processus réglementaire.

Le mandat actuel de l'Office consiste simplement à évaluer si un projet donné est dans l'intérêt public, à partir de divers aspects techniques du projet. Le Comité croit qu'il est possible d'élargir ce mandat pour que l'Office tienne compte des questions environnementales relatives à la construction des pipelines, et d'améliorer les processus de communication et de consultation qui sont mis en place à l'intention des particuliers et des groupes les plus susceptibles d'être touchés.

De plus, le fait que les décisions de l'Office soient assujetties à l'approbation finale du gouverneur en conseil (le gouverneur général, agissant sur l'avis du Cabinet) amoindrit l'autorité de l'Office et fait en sorte que le processus d'approbation est hautement politisé.

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada modernise l'Office national de l'énergie, notamment :

- **en élargissant le mandat de l'Office afin qu'il permette une consultation efficace des parties concernées et une bonne communication avec elles;**
- **en retirant au gouverneur en conseil le pouvoir de l'approbation définitive automatique (les décisions de l'Office feraient plutôt l'objet d'appels au gouverneur en conseil).**

Pour améliorer les relations avec les populations autochtones et faire participer davantage ces dernières au processus, **le Comité recommande également que les contributions que la Couronne aura obtenues des Autochtones en s'acquittant de son obligation de consulter soient intégrées au processus de l'Office et que le gouverneur en conseil use de son pouvoir pour nommer de façon permanente un représentant autochtone à l'Office.**

Au cours de son étude, le Comité a entendu un témoignage sur des projets précis de pipeline, dont le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada, qui permettrait d'acheminer le pétrole brut de l'Ouest vers des raffineries dans l'Est du Canada.

Compte tenu des caractéristiques potentielles des pipelines sur les plans économique, environnemental et logistique, **le Comité recommande que l'Office national de l'énergie, dans le cadre de ses audiences sur le projet Énergie Est, examine le détroit de Canso, en Nouvelle-Écosse, comme une autre possibilité de terminal.**

Dans l'éventualité d'un déversement de pétrole, les autorités doivent être bien préparées à assumer la restauration de l'environnement. Bien que le Canada soit doté d'un régime de sécurité maritime de classe mondiale, le Comité croit qu'il pourrait en faire plus pour renforcer les capacités de la Garde côtière canadienne à gérer les déversements de pétrole.

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

Le Comité recommande que Pêches et Océans Canada veille à ce que le Plan de protection des océans prévoie le renforcement des capacités de la Garde côtière canadienne, en augmentant notamment ses ressources et ses bases d'opérations aux fins de prévention et d'atténuation des effets des déversements de pétrole.

LA SUITE DES CHOSES

La paralysie qui touche les pipelines n'est plus une option. Le gouvernement fédéral a l'obligation de tirer parti des abondantes ressources de notre pays au profit de tous les Canadiens.

Le rapport du Comité montre comment le gouvernement peut redonner de la légitimité au processus d'approbation des pipelines. Les sénateurs continueront de défendre une stratégie d'énergie qui est plus inclusive, qui s'appuie sur les faits et qui est efficace.

Recommandation 1

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada, en collaboration avec les populations autochtones, l'industrie et les milieux universitaires, crée et tienne à jour un document de travail des pratiques exemplaires relatives à l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones dans le secteur des ressources naturelles.

Recommandation 2

Le Comité recommande que le gouverneur en conseil utilise son pouvoir de faire des nominations en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* afin de nommer de façon permanente un représentant autochtone à l'Office national de l'énergie. Le représentant devrait être choisi en collaboration avec les communautés autochtones.

Recommandation 3

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada modernise le processus réglementaire de l'Office national de l'énergie (ONE) :

- en retirant au gouverneur en conseil (c.-à-d. au Cabinet) la responsabilité automatique de l'approbation finale des projets de pipelines, habilitant ainsi l'ONE à agir dans l'intérêt national du Canada en ce qui concerne les décisions visant les pipelines. Les décisions prises par l'ONE seraient susceptibles d'appel au gouverneur en conseil, comme certaines décisions sur les permis d'exploitation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes;
- en s'assurant que les Canadiens disposent de divers moyens de participer au processus de l'ONE, notamment en ligne;
- en élargissant le mandat de l'ONE de façon à ce qu'il inclue les émissions de gaz à effet de serre et d'autres aspects environnementaux qui s'inscrivent dans la portée de la construction de pipelines;
- en élargissant le mandat de l'ONE de façon à garantir une communication efficace avec les parties intéressées et la consultation de ces dernières;
- en faisant en sorte que le gouvernement fédéral mène ses consultations auprès des Premières nations en même temps que l'examen d'un pipeline par l'ONE, et en tenant compte des résultats des consultations dans le processus de l'ONE avant que l'Office ne rende sa décision finale sur le projet.

Recommandation 4

Le Comité recommande que l'Office national de l'énergie, dans le cadre de ses audiences sur le projet Énergie Est, examine le détroit de Canso comme une autre possibilité de terminal.

Recommandation 5

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada s'attache à sensibiliser le public aux processus réglementaires, à l'importance économique du secteur pétrolier et gazier et à ses répercussions pour les Premières nations et l'environnement.

Recommandation 6

Le Comité recommande que Pêches et Océans Canada s'assure que le Plan de protection des océans inclue des mesures de renforcement des capacités de la Garde côtière canadienne, y compris l'augmentation de ses ressources et ses bases d'opérations aux fins de prévention et d'atténuation des effets des déversements de pétrole.

Recommandation 7

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada poursuive ses recherches sur le comportement de divers types de pétrole dans l'eau et les façons de mieux restaurer les systèmes aquatiques après un déversement de pétrole, comme indiqué dans le Plan de protection des océans.

INTRODUCTION

Le Canada se classe au troisième rang mondial pour ce qui est des réserves prouvées de pétrole, mais, en raison de l'infrastructure de pipelines qui y est sous-développée, les raffineries de l'Est du pays dépendent du pétrole étranger et 97 % des exportations de pétrole brut en 2014 ont été acheminées vers une seule destination : les États-Unis. Or, le principal client du Canada est de plus en plus autosuffisant en pétrole.

Si le pétrole est expédié à destination en toute sécurité par train et par pipeline 99,99 % du temps, les pipelines sont considérés comme le moyen le plus sûr et le plus économique de transporter du pétrole brut. Pourtant, au cours des dernières années, un débat sur la question de savoir si on doit même exploiter cette ressource naturelle divise le pays et paralyse le processus de décisions sur les pipelines au Canada.

Cette infrastructure essentielle, **qui contribue à bâtir notre pays**, est sous-développée, et ce n'est pas à défaut des permis réglementaires requis, mais plutôt à défaut d'un consensus quant au fait que ces pipelines soient ou non dans l'intérêt public, et ce, en raison des craintes environnementales et de la mobilisation des populations autochtones. Le Canada vend donc son pétrole au rabais, ce qui veut dire qu'il ne reçoit pas la pleine valeur de cette ressource. Qui plus est, l'incertitude entourant la réglementation des pipelines a érodé la confiance des investisseurs.

Compte tenu du rôle essentiel des pipelines pour le bien-être économique du Canada, le Comité permanent des transports et des communications (le Comité) a décidé d'entreprendre une étude sur l'élaboration d'une stratégie pour faciliter le transport du pétrole brut vers les raffineries de l'Est du Canada et vers les ports situés sur les côtes atlantique et pacifique du Canada.

La première partie du rapport met l'accent sur l'importance des pipelines et de l'industrie pétrolière et gazière pour le Canada. La deuxième partie porte sur l'adhésion sociale, l'intérêt public et la confiance des investisseurs dans les processus réglementaires. Enfin, la troisième partie présente des recommandations sur une stratégie du transport du pétrole brut. Le Comité a entendu des témoins du secteur ferroviaire, mais il concentre son étude sur l'acheminement du pétrole brut par pipeline et pétrolier.

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER
NOTRE ENVIRONNEMENT

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

PARTIE 1 : L'IMPORTANCE DES PIPELINES ET DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE POUR LE CANADA

Le Comité a entendu des opposants aux pipelines, qui ont parlé des risques que ce mode de transport pose pour la sécurité et l'environnement. Or, le Comité estime que les avantages des pipelines et de l'industrie pétrolière et gazière dépassent ces risques.

Par exemple, Chris Bloomer, président et chef de la direction de l'Association canadienne des pipelines d'énergie, a dit au Comité que, en 2015, l'exploitation des pipelines avait ajouté 11,5 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada, permis de maintenir 34 000 emplois à temps plein et généré 2,9 milliards de dollars en revenus de travail. M. Bloomer estime qu'au cours des 30 prochaines années, l'exploitation de pipelines apportera 175 milliards de dollars au PIB du Canada.

De nouveaux pipelines permettraient d'améliorer les marchés actuels du pétrole brut au Canada et d'en créer de nouveaux. Selon un représentant du Conseil du patronat du Québec, l'absence de nouveaux pipelines prive l'économie canadienne de milliards de dollars annuellement.

Selon de nombreux témoins, les projets de pipelines actuellement à l'étude créeraient des dizaines de milliers d'emplois et injecteraient des dizaines de milliards de dollars en investissements privés dans l'économie canadienne. D'après des fonctionnaires de Ressources naturelles Canada (RNCan), **le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet proposé par Énergie Est apporteraient 77,6 milliards de dollars supplémentaires au PIB national.**

Le Canada tout entier tirerait parti des avantages de ces projets. Par exemple, David MacLean, vice-président des communications et des politiques de l'Alberta Enterprise Group, a dit au Comité que l'Ontario bénéficierait de la plus grande partie des avantages liés à l'emploi du projet d'oléoduc Énergie Est, suivie du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta. M. MacLean a également mentionné que la Colombie-Britannique bénéficierait de 24 % des avantages liés à l'emploi et de 12 % des retombées financières du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Pour ce qui est de l'activité existante dans ce secteur, des témoins ont fait observer que certains biens, services et travailleurs du secteur pétrolier et gazier de l'Alberta proviennent d'autres régions du pays, notamment de l'Est du Canada. Des témoins ont également mentionné que les recettes fiscales générées par le secteur pétrolier et gazier de l'Alberta font partie de la contribution de la province au programme fédéral de péréquation.

En plus de servir à produire de l'énergie, le pétrole entre dans la fabrication de nombreux produits comme les plastiques et les vêtements. Des témoins ont dit au Comité que l'Agence internationale de l'énergie s'attend à ce que la demande mondiale en pétrole augmente d'ici

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

2040. Le fait de ne pas construire de pipelines au Canada n'aurait aucune incidence sur la demande mondiale.

Selon de nombreux témoins, un pipeline vers l'Est du Canada contribuerait à améliorer la sécurité énergétique tout en réduisant la dépendance des raffineries canadiennes aux importations, dont une partie vient de pays ayant un piètre bilan en matière d'environnement et de respect des droits de la personne. Un témoin de la Chambre de commerce de la région de Saint-Jean a souligné que **le Canada importe 26 milliards de dollars de pétrole chaque année.**

L'industrie pétrolière canadienne a été durement touchée par la récente chute du prix du baril de pétrole. Par exemple, Alex Ferguson, vice-président, Politiques et rendement, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, a fait état devant le Comité de la baisse sans précédent des investissements en capital et des emplois dans le secteur pétrolier et gazier. Selon Yvan Grenier, directeur général de l'Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec, le secteur de la construction a également connu des baisses à la suite du ralentissement du secteur pétrolier et gazier.

De nombreux témoins ont dit que le fait de ne pas construire de pipelines priverait le Canada de retombées économiques. Le rendement économique actuel et futur du pays s'en ressentirait : la croissance de l'emploi stagnerait et les gouvernements disposeraient de moins de revenus pour offrir des services publics. Comme l'ont fait remarquer les témoins de la Young Pipeliners Association of Canada, la perte de retombées économiques nuirait aux générations futures.

L'absence de nouveaux pipelines pourrait également accroître la dépendance aux trains, et ce, même si les pipelines sont considérés comme le mode de transport du pétrole brut le plus sûr, le plus économique et le plus respectueux de l'environnement. Le recours moindre aux trains pour transporter le pétrole brut est l'un des avantages associés aux pipelines, surtout depuis la tragédie de Lac-Mégantic, au Québec.

Le fait de tarder à construire des pipelines éloigne les investissements de capitaux. Comme l'a expliqué Ross McKittrick, titulaire de la chaire de recherche en énergie au Frontier Centre for Public Policy, « le temps n'est pas à l'avantage du gouvernement dans cet enjeu », ce à quoi ont fait écho des témoins de l'Edmonton Economic Development Corporation et de la Chambre de commerce d'Edmonton.

PARTIE 2 : L'ADHÉSION SOCIALE, L'INTÉRÊT PUBLIC ET LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS DANS LES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES

A. « L'ADHÉSION SOCIALE » : UNE NOTION FLOUE, MAIS DE PLUS EN PLUS UTILISÉE

Selon Monica Gattinger, professeure agrégée à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, la notion d' « adhésion sociale » vient de celle d' « adhésion sociale d'exploiter la ressource » appliquée dans le secteur minier à des sociétés minières et à leurs activités dans le cadre de projets précis. Mme Gattinger explique que, dans le secteur de l'énergie toutefois, la notion d' « adhésion sociale » est appliquée d'une manière plus globale à tout le processus décisionnel.

De fait, de nombreux témoins ont critiqué le caractère général et flou de la notion d' « adhésion sociale ». Certains témoins, par exemple, ont souligné que la notion est mal définie et non démocratique.

Comme l'a expliqué Dave Core, président et chef de la direction de la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA) : « En dernier ressort, l'adhésion sociale est un concept politique, et nous devons dépolitiser les pipelines. [traduction] »

Étant donné les critiques formulées à l'égard de l'adhésion sociale, le Comité est d'avis qu'il serait plus constructif de mettre l'accent sur la notion d' « intérêt public ». Comme l'a expliqué Gaétan Caron, ancien président de l'Office national de l'énergie (ONE) et actuellement membre exécutif de l'École de politique publique de l'Université de Calgary : « L'intérêt public suppose qu'un plus grand bien puisse être achevé en prenant des mesures particulières, tout en sachant que certaines personnes seront incommodées par ces mesures ou très opposées à ces dernières et virulentes à leur égard [traduction] ».

B. CONFIANCE DES INVESTISSEURS DANS LES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES

Comme l'a expliqué Scott McEachern, membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce d'Edmonton, « [l]es investisseurs aussi doivent croire au processus ». Dans son mémoire, le Conseil du patronat du Québec explique par ailleurs que les processus réglementaires doivent également être prévisibles, simples et efficaces. Des témoins ont dit au Comité que, dans le contexte actuel, beaucoup d'incertitude et de confusion règne dans l'industrie et parmi les investisseurs. Les investisseurs doivent avoir l'assurance qu'un pipeline peut être construit après l'obtention des permis requis et que le processus réglementaire ne changera pas en cours de route.

Le Comité a également entendu des représentants du gouvernement et de l'industrie parler des efforts déployés actuellement pour accroître la confiance du public. Par exemple, des

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

fonctionnaires de RNCan ont fait état des efforts du gouvernement pour moderniser l'ONE et les processus d'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les initiatives de l'industrie, le Comité, lors de ses visites au terminal d'Edmonton d'Enbridge et à la raffinerie d'Irving Oil à Saint-Jean, ainsi qu'au terminal marin Mulgrave et au terminal NuStar dans le détroit de Canso, a été impressionné par les régimes de sécurité et de protection de l'environnement établis ainsi que par les initiatives mises en œuvre pour accroître la confiance du public. Par exemple, Irving Oil a parlé de son partenariat avec le New England Aquarium, qui lui a permis de déplacer ses couloirs de navigation dans la baie de Fundy afin d'éliminer les collisions avec les baleines. Le Comité a également été impressionné par les travaux de Kelcie Miller-Anderson, une entrepreneure qui a livré un témoignage sur la technologie innovatrice que son entreprise, MycoRemedy, est en train de mettre au point et qui permettrait d'assainir les résidus des sables bitumineux grâce à des techniques à base de champignons.

PARTIE 3 : UNE STRATÉGIE DE TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT

A. UN RÔLE DE PREMIER PLAN

Un thème qui est revenu souvent dans les témoignages reçus par le Comité concerne le rôle de premier plan que devrait jouer le gouvernement fédéral dans la réalisation des projets de pipelines. En effet, les pipelines interprovinciaux et internationaux ainsi que le transport des matières dangereuses par tous les modes de transport relèvent du gouvernement fédéral. Le Comité est d'avis que la mise en œuvre des recommandations énoncées plus loin obligera le gouvernement fédéral à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement du contexte sur l'importance de la construction de pipelines et l'obtention d'un consensus à cet égard.

B. LE PARTAGE DES RETOMBÉES DES PIPELINES AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES

Ken Coates, collaborateur émérite dans les dossiers des Autochtones et du Nord canadien à l'Institut Macdonald-Laurier, a fait remarquer que les Autochtones ne reçoivent pas souvent leur juste part des retombées de l'exploitation des ressources naturelles. De nombreux témoins ont parlé de l'importance de mobiliser les populations autochtones en tant que partenaires. Le Comité croit que de faire bénéficier les Autochtones des retombées des projets de pipelines – idéalement, comme certains témoins l'ont souligné, par l'entremise d'actions de participation dans les projets – est indispensable à la réussite d'une stratégie de transport du pétrole brut.

Il importe par ailleurs, comme l'ont observé des témoins, de ne pas faire de généralisations concernant les points de vue des Autochtones sur les pipelines. En effet, si certaines Premières nations s'opposent fondamentalement à ce que des pipelines transportant du pétrole brut traversent leur territoire, d'autres sont disposées à former des partenariats. Comme l'a expliqué Craig Makinaw, chef régional de l'Alberta de l'Assemblée des Premières nations : « Les Premières nations ne sont ni toujours pour ni toujours contre l'exploitation [des ressources]. » Jennifer Copage, coordonnatrice des activités de consultation pour la Première nation Sipekne'katik, a aussi expliqué que la consultation des Premières nations diffère de la consultation d'autres parties intéressées.

Il est essentiel de commencer à établir ces partenariats tôt au cours du processus, c'est-à-dire bien avant le processus réglementaire et le début de la construction. James Michael, avocat pour la Première Nation Sipekne'katik, a fait une distinction entre la consultation et la notification, faisant remarquer qu'une véritable consultation ne peut avoir lieu une fois les travaux entamés. Comme l'a expliqué Robert Metcs, négociateur en chef et chef de la direction de Havlik Metcs Limited, First Nations Limited Partnership : « [U]n engagement précoce et commercial auprès des Premières nations peut réduire les risques associés à un projet et mener à la création d'une importante valeur économique, qui pourra être partagée équitablement entre tous les participants. »

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

Il est important, dans le cadre des consultations, d'accorder un temps de préparation suffisant, comme l'a mentionné le chef régional de l'Ontario, Isadore Day, de Chiefs of Ontario.

Les exemples de projets d'exploitation des ressources naturelles pour lesquels des partenariats fructueux ont été créés avec les Autochtones sont nombreux, mais surtout dans des secteurs autres que la construction de pipelines. Selon M. Coates, de l'Institut Macdonald-Laurier, « [o]n compte plus de 400 ententes de collaboration dans le seul secteur minier, et encore plus dans le secteur forestier ».

Le Comité a également entendu d'autres exemples de Generating for Seven Generations, First Nations Limited Partnership et Chemco Electric. La réussite de la plupart de ces projets est en partie attribuable à la mobilisation rapide des Premières nations. Le chef régional de l'Ontario, Isadore Day, a également mentionné au Comité que Chiefs of Ontario prévoit de créer une liste de pratiques exemplaires afin de donner aux Premières nations une orientation pour nouer le dialogue avec l'ONE.

De l'avis du Comité, on pourrait apprendre beaucoup de ces exemples de partenariats réussis, qui seront essentiels pour faire en sorte que les Autochtones tirent parti des retombées du transport du pétrole brut. M. Caron, de l'Université de Calgary, a dit que la solution pour former des partenariats avec les Autochtones « est d'appliquer des pratiques exemplaires bien connues, mais parfois inadéquatement mises en œuvre [traduction] ». Par conséquent :

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada, en collaboration avec les populations autochtones, l'industrie et les milieux universitaires, crée et tienne à jour un document de travail des pratiques exemplaires relatives à l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones dans le secteur des ressources naturelles. [Recommandation 1]

Un tel document pourrait être utilisé par l'ONE, les promoteurs de projets, les populations autochtones et des ministères.

Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Perry Bellegarde, a suggéré qu'un Autochtone fasse partie de l'ONE. Le chef régional de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse de l'APN, Morley Googoo, a expliqué qu'une représentation des Autochtones au sein de l'Office donnerait l'assurance aux Premières nations que l'ONE tient compte de leur opinion. Par conséquent, en signe de partenariat avec les populations autochtones :

Le Comité recommande que le gouverneur en conseil utilise son pouvoir de faire des nominations en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* afin de nommer de façon permanente un représentant autochtone à l'Office national de l'énergie. Le représentant devrait être choisi en collaboration avec les communautés autochtones. [Recommandation 2]

C. LA MODERNISATION DES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES

Les représentants de l'ONE, qui ont reconnu que la loi initiale sur l'Office date de la fin des années 1950 et du début des années 1960, accueillent favorablement l'examen de modernisation de l'ONE qui est en cours. Le Comité est d'avis que la modernisation du processus de l'ONE, afin qu'il tienne compte des inquiétudes relatives à la confiance du public et des investisseurs, devra faire partie intégrante d'une stratégie nationale de transport du pétrole brut.

De nombreux témoins ont dit que le processus réglementaire doit être équitable, fondé sur les meilleures données disponibles, informatif et transparent. Comme il est mentionné plus haut, les investisseurs doivent avoir l'assurance que le processus réglementaire ne changera pas en cours de route à l'issue d'un processus d'examen et qu'ils peuvent entreprendre un projet dès l'obtention des permis réglementaires requis.

M. Ross, de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., a expliqué que le fait de confier au gouverneur en conseil (c.-à-d. au Cabinet) la décision des projets de pipelines pourrait donner l'impression que le processus de l'ONE est politisé.

Des témoins ont également souligné l'importance de la participation au processus de l'ONE pour assurer la confiance du public, faisant valoir que le processus devrait être ouvert à plus de particuliers et de groupes. À l'heure actuelle, comme l'ont expliqué des représentants de l'ONE, la participation au processus de l'ONE est réservée à ceux qui sont directement touchés par la demande visant le projet et à ceux qui ont des renseignements pertinents ou une expertise à partager.

De nombreux témoins ont dit au Comité que l'ONE n'a pas le mandat de traiter des grands enjeux de politique – dont les changements climatiques, l'énergie renouvelable et la participation des populations autochtones à l'exploitation des ressources naturelles – qui sont souvent soulevés dans ses audiences. Ces témoins ont expliqué que le processus de l'ONE vise à évaluer si un projet en particulier est dans l'intérêt public, à partir de divers aspects techniques du projet tels que la sécurité et la viabilité économique.

Les exploitants de pipelines, comme des témoins l'ont expliqué au Comité, doivent consacrer plus de temps à visiter les localités qui se trouvent le long de la route des projets proposés. Des témoins ont dit au Comité que le fait de mobiliser les populations locales et les autres parties intéressées bien avant le processus réglementaire contribuera à gagner la confiance de la population locale à l'égard d'un projet. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, a fait valoir que les entreprises exploitant des pipelines pourraient également devoir investir dans des projets locaux.

Des témoins ont également souligné l'importance de l'obligation qu'a le gouvernement fédéral de consulter les populations autochtones. Certains témoins, dont M. Makinaw, chef régional de

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

l'Alberta, et Yale Belanger, professeur au département de science politique de l'Université de Lethbridge, se sont dits inquiets du clivage qui existe entre le processus de consultation de l'ONE et l'obligation qu'a le gouvernement de consulter. M. Caron, ancien président de l'ONE, a fait remarquer que l'Office, en tant qu'organisme de réglementation indépendant du gouvernement, ne peut s'acquitter de l'obligation juridique de la Couronne de consulter les populations autochtones.

Le Comité est d'avis que la modernisation de l'ONE devrait tenir compte de ces diverses préoccupations. Par conséquent :

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada modernise le processus réglementaire de l'Office national de l'énergie (ONE) :

- **en retirant au gouverneur en conseil (c.-à-d. au Cabinet) la responsabilité automatique de l'approbation finale des projets de pipelines, habilitant ainsi l'ONE à agir dans l'intérêt national du Canada en ce qui concerne les décisions visant les pipelines. Les décisions prises par l'ONE seraient susceptibles d'appel au gouverneur en conseil, comme certaines décisions sur les permis d'exploitation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes;**
- **en s'assurant que les Canadiens disposent de divers moyens de participer au processus de l'ONE, notamment en ligne;**
- **en élargissant le mandat de l'ONE de façon à ce qu'il inclue les émissions de gaz à effet de serre et d'autres aspects environnementaux qui s'inscrivent dans la portée de la construction de pipelines;**
- **en élargissant le mandat de l'ONE de façon à garantir une communication efficace avec les parties intéressées et la consultation de ces dernières;**
- **en faisant en sorte que le gouvernement fédéral mène ses consultations auprès des Premières nations en même temps que l'examen d'un pipeline par l'ONE, et en tenant compte des résultats des consultations dans le processus de l'ONE avant que l'Office ne rende sa décision finale sur le projet.**
[Recommandation 3]

Le Comité s'attend à ce que la modernisation de l'ONE donne à ses représentants les moyens d'agir dans l'intérêt du Canada, au-delà des politiques du moment des militants et des représentants élus.

D. PROJET DE PROLONGEMENT DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST

Le Comité s'inquiète également du manque de participation des parties intéressées de la Nouvelle-Écosse aux audiences de l'ONE sur le projet Énergie Est. Lors de ses visites sur place et de ses audiences en Nouvelle-Écosse, le Comité a entendu des inquiétudes quant à l'incidence que pourrait avoir au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse un accroissement de l'activité dans la baie de Fundy.

Le Comité a entendu une proposition de Michael Priaro de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, qui consiste à prolonger le projet d'oléoduc Énergie Est jusqu'au détroit de Canso en Nouvelle-Écosse¹. Le Comité s'est rendu au Terminal marin Mulgrave et au Terminal de NuStar dans le détroit de Canso, où des représentants des deux entreprises ont parlé des avantages économiques, environnementaux et logistiques du port. Ces avantages consistent, en résumé, à s'assurer que la Nouvelle-Écosse ait sa part des retombées de ce pipeline, à réduire les répercussions d'un trafic accru dans une baie de Fundy environnementalement sensible et à offrir un itinéraire plus court vers les marchés d'outre-mer. Le Comité s'inquiète du fait que l'ONE n'ait pas eu l'occasion d'évaluer les coûts et les avantages d'une telle proposition.

Le ministre de l'Énergie et chef de l'Opposition officielle de la Nouvelle-Écosse appuie également la proposition. Un représentant de TransCanada a reconnu que certaines parties intéressées en Nouvelle-Écosse se sont dites en faveur du prolongement de l'oléoduc. Le Comité est d'avis que cette proposition mérite d'être examinée plus en profondeur par l'ONE. Par conséquent :

Le Comité recommande que l'Office national de l'énergie, dans le cadre de ses audiences sur le projet Énergie Est, examine le détroit de Canso comme une autre possibilité de terminal. [Recommandation 4]

E. COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

De nombreux témoins ont souligné l'importance de la collaboration fédérale-provinciale. Selon Mme McClenaghan, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, les régimes environnementaux fédéral et provinciaux en vigueur permettent déjà des accords ou des ententes de collaboration dans le domaine des processus réglementaires.

Le Comité est d'avis qu'une meilleure collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux rendra les processus réglementaires plus opportuns et plus efficaces.

¹ Une copie du mémoire du témoin est accessible sur le site Web du Comité : Mike Priaro, [Bien-fondé du superport de Canso \(N.-É.\) en tant que terminal pour l'oléoduc Énergie Est](#), 16 avril 2015.

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

F. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DU PUBLIC

Des témoins ont dit au Comité que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle pour sensibiliser le public au processus réglementaire, à l'importance du secteur pétrolier et gazier pour l'économie canadienne et aux partenariats fructueux entre les populations autochtones et les sociétés exploitantes de ressources naturelles. Des fonctionnaires du ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick ont expliqué que l'amélioration des connaissances du public en matière d'énergie permettrait au public de mieux comprendre les projets et les processus. Par conséquent :

Le Comité recommande que Ressources naturelles Canada s'attache à sensibiliser le public aux processus réglementaires, à l'importance économique du secteur pétrolier et gazier et à ses répercussions pour les Premières nations et l'environnement. [Recommandation 5]

La recommandation du Comité vise le gouvernement fédéral, mais des témoins ont également souligné que l'industrie peut jouer un rôle dans l'éducation du public à cet égard.

Vivian Krause, auteure qui a comparu devant le Comité à titre personnel, a fait valoir que l'industrie et le gouvernement doivent faire davantage pour réfuter les informations négatives et erronées qui circulent sur l'industrie pétrolière et gazière.

Mme Krause s'est également inquiétée du manque d'information publique sur les sources de fonds étrangers utilisés par les activistes anti-pipelines. Le Comité juge que ce sujet mérite d'être étudié plus en détail.

G. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité a entendu le témoignage de Julie Gelfand, commissaire à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général du Canada, au sujet des recommandations à l'intention de l'ONE contenues dans le rapport de l'automne 2015 de son bureau sur la surveillance des pipelines de compétence fédérale². Les recommandations de la commissaire avaient notamment trait au suivi de la conformité aux conditions d'approbation des projets de pipelines, à l'accès du public à l'information sur la conformité des compagnies à ces conditions ainsi qu'au recrutement et au maintien en poste du personnel clé de l'ONE. Le Comité souligne que l'ONE a envoyé une lettre à la commissaire Gelfand dans laquelle l'Office indique avoir mis en œuvre 18 des 22 recommandations, les quatre restantes devant être mises en œuvre d'ici le 31 décembre 2016³. Le Comité est d'avis que la mise en œuvre des recommandations de la

² Bureau du vérificateur général du Canada, [Rapport 2 — La surveillance des pipelines de compétence fédérale](#), Automne 2015 – *Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable*.

³ Office national de l'énergie, [Lettre à la commissaire à l'environnement et au développement durable](#).

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

commissaire sera extrêmement utile pour accroître la confiance du public et félicite l'ONE des efforts qu'il a accomplis jusqu'ici.

H. TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT PAR PÉTROLIER

Selon Richard Wiefelspuett, directeur général du Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, les Canadiens sont conscients de l'importance économique du transport maritime, mais croient qu'il doit se faire d'une façon sûre et durable. M. Wiefelspuett et des témoins de l'Administration de pilotage de l'Atlantique ont exprimé des craintes quant à la capacité de la Garde côtière canadienne d'appliquer la réglementation et d'intervenir en cas d'urgence, tant sur le plan du personnel que de l'équipement.

Heather D. Dettman, chercheuse scientifique à RNCan, a parlé de ses recherches dans lesquelles elle compare, sur une période de huit jours, le comportement du brut conventionnel et du bitume dilué (dilbit) dans des réservoirs. Ses recherches montrent que, à de basses températures (15 °C), le brut conventionnel était piégé dans les sédiments au fond du réservoir, alors que le dilbit flottait à la surface de l'eau, où il est plus facile de le récupérer. Toutefois, à de hautes températures (26 °C), le dilbit commençait à se disperser dans l'eau et à se mélanger aux sédiments.

Dans l'éventualité d'un déversement de pétrole, les autorités doivent être prêtes à assumer la restauration de l'environnement. Certes, le Canada est doté d'un régime de sécurité maritime de classe mondiale, mais le Comité croit que plus d'efforts pourraient être faits pour promouvoir l'excellence de la Garde côtière canadienne en ce qui concerne sa capacité et ses connaissances en matière de déversements pétroliers.

Le Comité prend acte du Plan de protection des océans récemment annoncé, qui semble traiter de certaines des inquiétudes exprimées par les témoins. Par conséquent :

Le Comité recommande que Pêches et Océans Canada s'assure que le Plan de protection des océans inclue des mesures de renforcement des capacités de la Garde côtière canadienne, y compris l'augmentation de ses ressources et ses bases d'opérations aux fins de prévention et d'atténuation des effets des déversements de pétrole [Recommandation 6]

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada poursuive ses recherches sur le comportement de divers types de pétrole dans l'eau et les façons de mieux restaurer les systèmes aquatiques après un déversement de pétrole, comme indiqué dans le Plan de protection des océans. [Recommandation 7]

CONCLUSION

En entreprenant cette étude, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications cherchait à comprendre la paralysie qui empêche le développement de pipelines au Canada et à développer une stratégie pour y mettre fin.

Les pipelines sont sous-développés non pas à défaut des permis réglementaires requis, mais à défaut d'un consensus quant au fait que ces pipelines soient ou non dans l'intérêt public. Néanmoins, des Canadiens doivent avoir l'assurance qu'il existe un système réglementaire transparent et rigoureux pour encadrer la construction de pipelines.

Le Comité est d'avis que de nouveaux pipelines sont vitaux pour l'économie canadienne, dont le secteur pétrolier et gazier a été durement touché. Des pipelines vers les côtes est et ouest assureront aux producteurs pétroliers canadiens la pleine valeur de cette ressource dans les marchés mondiaux, réduiront la dépendance des raffineries aux importations de pétrole et amélioreront la sécurité publique.

Le Comité a fait des recommandations à Ressources naturelles Canada, à Transports Canada et à Pêches et Océans Canada. Le Comité est d'avis que ces recommandations contribueront à établir une stratégie visant à accroître la confiance du public et à mettre un terme à la paralysie qui empêche la construction de pipelines au Canada.

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

TÉMOINS

MycoRemedy	Kelcie Miller-Anderson, fondatrice	16 novembre 2016
À titre personnel	Gaétan Caron, membre exécutif, École de politique publique, Université de Calgary	16 novembre 2016
Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Association	Dave Core, président et chef de la direction	16 novembre 2016
Friends of Musquash Inc.	David H. Thompson, président intérimaire	2 novembre 2016
Citizens Coalition for Clean Air	Gordon Dalzell, président	2 novembre 2016
Red Head Anthony's Cove Preservation Association	Lynaya Astephen	2 novembre 2016
À titre personnel	Paula Tippet	2 novembre 2016
À titre personnel	Vivian Krause, rédactrice	1 novembre 2016
Chefs de l'Ontario	Isadore Day, chef régional de l'Ontario	25 octobre 2016
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse	L'honorable Jamie Baillie, membre de l'Assemblée législative (Cumberland South), chef de l'opposition.	21 octobre 2016
Ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse	Kim Himmelman, directrice, Réglementation et politique stratégique	21 octobre 2016
Ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse	L'honorable Michel P. Samson, ministre de l'Énergie	21 octobre 2016
Centre d'action écologique	Stephen Thomas, coordonnateur de l'énergie	21 octobre 2016
Sipekne'katik	James Michael, avocat Jennifer Copage, coordonnatrice des activités de consultation	21 octobre 2016
Assemblée des Premières Nations	Chef régional Morley Googoo, Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse	21 octobre 2016
Administration de pilotage de l'Atlantique Canada	Capitaine Sean Griffiths, directeur général	21 octobre 2016
Bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-klusuaqn	Melissa Nevin, agente de recherche pour les consultations, Initiative des droits des Mi'kmaq Twila Gaudet, agente de liaison pour les consultations, Initiative des droits des Mi'kmaq	21 octobre 2016
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick	Lois Corbett, directrice exécutive Matt Abbott, directeur de la conservation marine	19 octobre 2016
Grand conseil des Malécites	Ron Tremblay, grand chef de la communauté de Wolastoq Alma Brooks	19 octobre 2016
TransCanada	Christian Matossian, gestionnaire, Relations autochtones, Énergie Est Patrick Lacroix, gestionnaire, Relations avec les parties-prenantes Nouveau-Brunswick, Énergie Est	19 octobre 2016
Chambre de commerce de la région de Saint John	Dick Daigle, président David Duplisea, directeur général	19 octobre 2016
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick	Bruce Fitch, membre de l'Assemblée législative (Riverview), chef de l'opposition par intérim Greg Lutes, chef de cabinet, Bureau de l'opposition officielle	19 octobre 2016
Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick	Bill Breckenridge, sous-ministre adjoint Holly Stewart, chargée de projets Sacha Patino, conseiller principal	19 octobre 2016
Fédération des chambres de commerce du Québec	Stéphane Forget, président-directeur général David Laureti, directeur, Stratégie et affaires économiques	17 octobre 2016

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Michel Leblanc, président et chef de la direction Michelle LLambias Meunier, directrice, Affaires corporatives et relations avec la communauté	17 octobre 2016
Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec	Jean-Yves Gauthier, vice-président, Yvan Grenier, directeur généra	17 octobre 2016
Fédération maritime du Canada	Sonia Simard, directrice, Affaires législatives et environnementales	17 octobre 2016
Conseil du patronat du Québec	Yves-Thomas Dorval, président-directeur général	17 octobre 2016
Chemco Ltd.	Todd Halina, chef de l'exploitation	4 octobre 2016
Frontier Centre for Public Policy	Ross McKittrick, titulaire de la Chaire de recherche en énergie	27 septembre 2016
International Union of Operating Engineers	Patrick Campbell, représentant international	22 septembre 2016
District de Kitimat	Son Honneur Phil Germuth, maire	22 septembre 2016
Clear Seas Centre de Transport Maritime Responsable	Richard Wiefelspuett, directeur général	22 septembre 2016
First Nations Limited Partnership	Robert Metcs, négociateur en chef et chef de la direction, Havlik Metcs Limited Alexandra Ballard, directrice générale et directrice des Communications et du Développement des partenariats, Havlik Metcs Limited	22 septembre 2016
Gouvernement de la Colombie-Britannique, Assemblée législative de la Colombie-Britannique	George Heyman, membre de l'Assemblée législative (Vancouver-Fairview)	22 septembre 2016
Generating for Seven Generations	Ward Kemerer, président Len Wilson, associé et directeur général Matt Vickers, directeur général	22 septembre 2016
Gouvernement de l'Alberta, Assemblée législative de l'Alberta	Bill Bewick, directeur des politiques, Caucus du Parti Wildrose Prasad Panda, membre de l'Assemblée législative (Calgary-Foothills)	21 septembre 2016
Institut canadien de recherche énergétique	Allan Fogwill, président-directeur général	21 septembre 2016
À titre personnel	Michael Priaro, ingénieur, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta	21 septembre 2016
Young Pipeliners Association of Canada	Tran Mah-Paulson, président-directeur général, Comité exécutif central Peter Tanchak, membre du conseil (vice-président), Comité exécutif central Kevin Tsang, membre du conseil (vice-président), Comité exécutif central	21 septembre 2016
Chambre de commerce d'Alberta	Ken Kobly, président-directeur général	21 septembre 2016
Office national de l'énergie	Peter Watson, président et premier dirigeant Sandy Lapointe, première vice-présidente, Réglementation Josée Touchette, chef des opérations Shelley Milutinovic, spécialiste en chef, Économie Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement	21 septembre 2016
Kinder Morgan Canada Inc.	Peter Forrester, directeur principal, Affaires juridiques et autochtones	21 septembre 2016
Chambre de commerce de Calgary	Justin Smith, directeur des politiques, de la recherche et des relations gouvernementales	21 septembre 2016
Alberta Alaska Rail Development Corporation	John Falcetta, président Ainjil Hunt, participation autochtone Carol Anne Hilton, participation autochtone	19 septembre 2016

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

The Usand Group	Blaine Knott, représentant régional	19 septembre 2016
Capital Region Board	Malcolm Bruce, chef de la direction Neal Sarnecki, gestionnaire de projets régionaux	19 septembre 2016
Industrial Heartland Association de l'Alberta	Son honneur Gale Katchur, vice-présidente et mairesse de la ville de Fort Saskatchewan Pam Cholak, directrice des relations avec les intervenants Lori Mills, liaison en matière d'énergie, comté de Strathcona	19 septembre 2016
Ville de Red Deer	Son honneur Tara Veer, mairesse	19 septembre 2016
Ressources naturelles Canada	Heather D. Dettman, chercheuse scientifique, CanmetÉNERGIE	19 septembre 2016
Alberta Enterprise Group	David MacLean, vice-président des communications et des politiques	19 septembre 2016
Chambre de commerce d'Edmonton	James Merkosky, vice-président du conseil d'administration Scott McEachern, membre du conseil d'administration	19 septembre 2016
Société de développement économique d'Edmonton	Adam Sweet, conseiller principal au président	19 septembre 2016
Assemblée des Premières Nations	Perry Bellegarde, chef national Craig Makinaw, chef régional de l'Alberta William David, analyste principal des politiques, Bureau du chef national	14 juin 2016
À titre personnel	Monica Gattinger, professeure agrégée, École d'études politiques, Université d'Ottawa	14 juin 2016
Ressources naturelles Canada	Timothy Gardiner, directeur général, Secrétariat des projets stratégiques, Bureau de gestion des grands projets Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières Lisane Bazinet, directrice adjointe, Division des pipelines, du gaz et du GNL, Direction des ressources pétrolières	7 juin 2016
Transports Canada	Laureen Kinney, sous-ministre adjointe, Sécurité et Sûreté Benoit Turcotte, directeur, Direction des affaires réglementaires, Transport dans marchandises dangereuses Brigitte Diogo, directrice générale, Sécurité ferroviaire	7 juin 2016
Institut Macdonald-Laurier	Ken Coates, collaborateur émérite dans les dossiers des Autochtones et du Nord canadien	1 juin 2016
Safe Rail Communities	Eleni Helen Vassilakos, cofondatrice Patricia Yeun Yee Lai, cofondatrice	18 mai 2016
Teamsters Canada	Phil Benson, lobbyiste	17 mai 2016
Bureau du vérificateur général du Canada	Julie Gelfand, commissaire à l'environnement et au développement durable Kimberley Leach, directrice principale	17 mai 2016
À titre personnel	Bruce Campbell, professeur invité, Faculté de droit, Université d'Ottawa	11 mai 2016
Association canadienne du droit de l'environnement	Theresa McClenaghan, directrice générale et conseillère juridique	11 mai 2016
Association canadienne des producteurs pétroliers	Alex Ferguson, vice-président, Politiques et rendement	10 mai 2016
Association des chemins de fer du Canada	Michael Bourque, président-directeur général	4 mai 2016
Chemin de fer Canadien Pacifique	Glen Wilson, vice-président, Sécurité, environnement et réglementation	4 mai 2016

DES PIPELINES POUR LE PÉTROLE : PROTÉGER NOTRE ÉCONOMIE, RESPECTER NOTRE ENVIRONNEMENT

Association canadienne de pipelines d'énergie	Chris Bloomer, président et chef de direction	3 mai 2016
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.	Alan Ross, associé	20 avril 2016
Institut C.D. Howe	Benjamin Dachis, directeur associé, Recherche	19 avril 2016
Institut Fraser	Kenneth Green, directeur principal des études sur les ressources naturelles	19 avril 2016
À titre personnel	Geoffrey Hale, professeur, Département de sciences politiques, Université de Lethbridge Yale Belanger, professeur, Département de sciences politiques, Université de Lethbridge	13 avril 2016
À titre personnel	Mike Cleland, agrégé supérieur de recherche, Institut de recherche sur la science, la société et la politique publique, Université d'Ottawa	12 avril 2016
Institut Macdonald-Laurier	Sean Speer, agrégé supérieur de recherche	12 avril 2016

Nota : Pour consulter les mémoires soumis au comité, rendez-vous au www.senate-senat.ca/trcm.asp